

Postulat : Pour un parc informatique économique et durable

Chaque année, la commune de Nyon dépense plusieurs dizaines de milliers de francs¹ en licences informatiques (cf. remarques de la COFIN à ce sujet dans le rapport 2017/73)² pour ses 408 PC et 103 portables³. Cette dépense permet à notre administration d'utiliser un système d'exploitation dit propriétaire, Microsoft, ainsi que des logiciels édités par des entreprises. Ainsi, non seulement nous payons le produit lors de son acquisition, mais nous payons également, chaque année, le droit de l'utiliser. Quoi de plus normal, après tout ?

Or, Il y a près de 30 ans, une communauté d'ingénieurs a promu une autre manière de concevoir l'informatique qui repose sur deux principes : la gratuité des systèmes d'exploitation, des logiciels et d'internet, et l'implication de toute la communauté intéressée par l'informatique à la création et la maintenance de ces produits.

Longtemps, l'utilisation des systèmes d'exploitation de type GNU/Linux et des logiciels libres⁴, par leur complexité d'alors, fut réservé aux personnes aux connaissances les plus pointues en informatique. Ce temps est désormais révolu. Il est dorénavant possible pour le plus novice des utilisateurs d'utiliser ces produits sans connaissances particulières, et les interfaces ressemblent beaucoup à ce que peuvent nous proposer Microsoft ou Apple. De plus, les besoins des administrations publiques semblent pouvoir être couverts par cette solution alternative puisque certaines l'ont adoptée (Munich⁵, et dans une certaine mesure le DIP de Genève⁶) ou l'ont testée à tout le moins (Lausanne).

En outre, à l'heure des débats sur l'obsolescence programmée des objets électroniques il est opportun de se pencher sur l'acquisition de postes informatiques réparables et d'une durée de vie plus importante (du simple au double, généralement de 4-5 ans à 10 ans au moins) que les ordinateurs traditionnels.

1 Arrive-t-on à des centaines de milliers ? La brochure du budget ne détaille pas clairement les montants imputés aux licences informatiques.

2 Rapport de la COFIN 2017/73 concernant le budget 2018 : « *Les frais informatiques sont conséquents pour une administration. La COFIN encourage la Municipalité à effectuer des économies sur le matériel informatique, notamment en s'orientant le plus possible vers des solutions LINUX et open source, de même que du matériel informatique que l'on peut plus facilement réparer. Par ailleurs, la COFIN souligne le potentiel d'économie en procédant à une lecture fine des besoins en logiciels en fonction du profil d'utilisateur.* »*

3 Chiffres tirés du rapport de gestion 2016

4 D'excellentes explications des termes peuvent se trouver ici <https://aful.org/ressources/logiciel-libre>

5 Voir les entités publiques qui ont adopté tout ou partie du concept : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_adoptants_de_GNU/Linux

6 Voir le projet GeLibreEdu: <https://icp.ge.ch/sem/gelibredu/projet-gelibredu/objectifs/utiliser-ll>

Ce postulat demande donc à la municipalité d'étudier la possibilité :

- de mener un projet de transition de l'administration communale de Nyon vers un environnement informatique GNU/Linux et utilisant autant que faire se peut les logiciels libres de droits ;
- de renouveler le parc informatique de l'administration communale de Nyon avec du matériel réparable et durable.

Enfin, il apparaît probable que l'administration nyonnaise puisse bénéficier dès à présent de projets d'optimisation, et donc d'économie, dans deux domaines liés au sujet. Ce postulat demande donc également à la municipalité d'étudier :

- les possibilités d'optimisation des licences existantes, en tenant particulièrement compte de la nécessité et de l'utilisation effective des logiciels par les employés de l'administration selon leur profil ;
- les possibilités d'optimisation des achats informatiques, en intégrant des critères de réparabilité et de durabilité dans le processus, ainsi que des modalités d'organisation du travail, comme le partage des ressources informatiques (matérielles ou logicielles) entre les employés, notamment ceux qui travaillent à temps partiel ou sont en déplacement.

Nous vous proposons d'envoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 13 mars 2018

Sacha Vuadens
Conseiller communal